

19 Juillet 1793.



INTERROGATOIRE

ET

JUGEMENT

DE MARIE-ANNE-CHARLOTTE

CORDAY;

LETTRE A BARBAROUX;

OPINION d'ADAM LUX, Député extraor-
dinaire de Mayence sur Charlotte CORDAY.

INTERROGATOIRE ET JUGEMENT

DE CHARLOTTE CORDAY.

VOTRE nom ? — Marie-Anne-Charlotte Corday.

Votre âge ? — Vingt-cinq ans, moins trois mois.

Le lieu de votre naissance ? — Saint-Saturnin-des-
Vignaux.

Votre demeure ? — A Caen.

Et à Paris ? — Rue des Vieux-Augustins, hôtel de
la Providence, n.º 19.

Votre état ? — Vivant de mes revenus.

Vous allez entendre l'acte d'accusation.

Lecture faite de cet acte, le président lui de-
mande quel a pu être le motif de son assassinat sur
la personne du citoyen Marat ? — Ses crimes.

A

Qu'entendez-vous par ses crimes ? — Les ravages
que l'anarchie fait dans ma patrie.

Cette action est-elle de vous-même ? — Oui.

Avez-vous été inspirée par quelqu'un ? — Par per-
sonne.

Le premier témoin est Marie *Evrard*, âgée de
vingt-sept ans, demeurant rue des Cordeliers, n.^o
20, gouvernante du citoyen Marat. Elle dépose que
le vendredi 12, l'accusée s'est présentée chez son
maître pour le voir, & a insisté après son refus, &
a dit en s'en allant, & de mauvaise humeur, qu'elle
reviendrait dans deux ou trois jours ; qu'elle a
écrit une lettre qui l'a fait recevoir le samedi à
huit heures du soir ; qu'un cri, parti du cabinet
du bain de Marat, l'a fait accourir ; qu'elle a trouvé
l'accusée debout contre un rideau dans l'anticham-
bre ; qu'elle l'a prise par la tête, l'a terrassée, &
qu'elle a appelé des voisins ; qu'eux venus, elle
a couru à Marat, qui l'a regardée sans rien dire ;
qu'elle a aidé à le sortir du bain, & qu'il est mort
sans proférer une parole.

L'accusée, interpellée de dire ce qu'elle a à
opposer à la déposition du témoin, en reconnoît
la vérité.

Laurent *Bas*, commissionnaire, âgé de vingt-
neuf ans, dit connoître l'accusée depuis qu'il l'a
arrêtée. Il ployoit des journaux chez Marat, lors-
que le cri, à moi, ma chère amie, à moi ! l'a at-
tiré dans l'anti-chambre, où il a trouvé l'accusée ;
il lui a donné un coup de chaise, l'a jettée par terre ;
alors les voisins sont accourus.

L'accusée affirme la vérité de cette déposition.

Marie-Louise *Graulier*, âgée de vingt-six ans,
louant en chambres garnies, rue des Vieux-Augus-
tins, n.^o 19, dépose que le lendemain de son arri-

vée, l'accusée a été conduite par son petit bonhomme au palais de l'Égalité, où il l'a laissée; qu'un citoyen à elle inconnu, mais bourgeonné, & avec des moustaches, est venu la demander.

L'accusée, interpellée de dire quel est cet inconnu, dit que c'est Duperret, qui devoit la mener chez le ministre de l'intérieur pour y retirer des papiers concernant une ci-devant chanoinesse, nommée Forbin, son amie.

Le témoin, interpellé si l'accusée lui a demandé la demeure de Marat, dit que non; qu'elle lui a demandé s'il étoit vrai qu'il venoit beaucoup de monde à Paris? que l'accusée lui a répondu qu'il y avoit au plus trente citoyens sur la place de Caen quand on a battu la générale, & que ces citoyens & ceux de Paris se donneroient le baiser de fraternité à leur première entrevue.

Pourquoi disiez-vous cela à votre hôtesse?

Pour lui donner le change & ne pas être suspecte; mais il est très-vrai qu'il y a un très-grand rassemblement de départemens coalisés à Caen.

Quels députés y avez-vous vus?

Larivière, Kervelegan, Guadet, Lanjuinais, Pétion, Barbaroux, Buzot, Valadé, Louvet, &c.

Ne vous êtes-vous pas présentée à la Convention pour y commettre le crime?

Non, je n'en ai pas même eu l'idée.

Qui vous a donné l'adresse de Marat?

C'est un cocher de fiacre, & je l'ai mise au crayon.

Quelles sont vos connoissances à Caen?

Larue, officier municipal, & le curé de St-Jean, ma paroisse.

Ne seriez-vous pas l'amie particulière de Barbaroux ou d'un autre député? — Non.

Pour quel prisonnier vous intéressiez-vous auprès de Marat?

Pour aucun; c'est un conte que je faisois pour m'introduire auprès de lui.

Quels sont donc ses crimes à vos yeux?

Les désordres, l'anarchie, la guerre civile dont il est l'instigateur.

Aviez-vous l'intention d'assassiner d'autres députés? --- Non.

Quel est le nom de votre confesseur?

Je n'en ai point.

Qui vous a conduit chez Duperré?

L'adresse du paquet dont j'étois porteuse.

Louis *Brunot*, tailleur, portier de l'hôtel où demeurait l'accusée, déposa qu'un homme est venu deux ou trois fois demander la citoyenne Corday, arrivant de Caen, & qu'il lui indiqua sa chambre, n°. 7.

Depuis quand regardez-vous Marat comme un monstre?

Depuis le 31 Mai, tems de l'arrestation des députés.

Vous ne regardez pas Pétion & autres comme des agitateurs?

Non.

Qui vous a désigné Marat comme un distributeur d'assignats, lui qui est mort pauvre?

Il répandoit des assignats pour allumer la guerre civile; j'ai dû assassiner un homme pour en sauver cent mille.

Quels journaux lisez-vous?

Perlet, le Courrier français & autres.

Vous n'aimez pas la république?

Si; mais les Français n'ont pas assez d'énergie pour être républicains: je ne vois que des égoïstes,

5
qui veulent élever leur fortune sur les débris de
celles de leurs concitoyens.

Interpellée sur la dextérité avec laquelle elle a
commis le meurtre ; elle a dit n'avoir fait aucune
épreuve ni reçu aucune instruction à ce sujet.

Pierre-François *Feuillot*, âgé de trente-cinq ans,
garçon logeur, dépose connoître l'accusée depuis le
11 qu'elle arriva. Elle lui demanda ce qu'on disoit
de Marat. Il lui dit : il n'est pas bon pour les aristocrates,
mais il est bon pour les patriotes. Elle
lui demanda ensuite le chemin du palais de l'Egalité
& de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Il lui a acheté
du papier, des plumes & de l'encre, & a vu venir
chez elle, trois fois, un homme en habit jaunâtre,
qui s'est assis auprès d'une table où elle écrivoit.

Nétiez-vous jamais venue à Paris, accusée ?

Non, jamais.

Jeanne-Marie-Adelle, femme d'*Aubenton*, âgée
de quarante-huit ans, rue des Mathurins, dépose
avoir vu, rue Hautefeuille, deux hommes, l'un
petit, l'autre grand ; celui-ci lui dit : On assassine
Marat ; elle se contenta de répondre : Il a des en-
nemis.

La veuve le *Bourgeois* dépose reconnoître l'accusée
pour l'avoir vue jeudi soir à la Convention, lorsqu'on
y a nommé le président ; elle étoit dans une tribune
avec un citoyen en habit mordoré, qu'elle a reconnu
depuis pour être Faucher : avec eux se réunirent un
homme en pantalon, qu'elle a reconnu pour être le
citoyen Duperré, & une femme habillée en blanc.

Des députations de la section de Marseille ayan
fait l'éloge de Marat, elle applaudissoit, lorsque
l'accusée le trouva mauvais, & la regarda d'un air
altier, en disant : C'est un scélérat ; qu'elle répon-

dit : Il ne plaît pas aux aristocrates ; que l'accusée lui répliqua : Que dites-vous, madame ! Elle sortit ensuite en disant : Allons chez le ministre.

L'accusée dit que c'est absolument faux, nie avoir été à la Convention, & assure qu'elle s'est couchée ce jour-là à 5 heures, & levée le lendemain à 8 heures. Le garçon de l'hôtel l'affirme de même : la dépositante persiste dans son témoignage.

Berger, limonadier, rue Saint-André-des-Arts, dépose reconnoître l'accusée pour l'avoir arrêtée, & aidé le citoyen Cuisinier. Voyant que l'accusée desiroit en quelque sorte être livrée à la fureur du peuple, il la fit remonter chez Marat, où arriva ensuite le commissaire Dumefnil. Elle avoit dans son sein la gaine de son couteau, & une diatribe en forme d'Adresse au Peuple français, où plusieurs victimes étoient désignées.

L'accusée interpellée dit : Je n'ai rien à dire, sinon que j'ai réussi.

Claude Fauchet, âgé de quarante-huit ans, évêque du Calvados, député à la Convention, demeurant rue de Chabanois, n°. 47, dépose n'avoir aucune connoissance directe ni indirecte de la personne de l'accusée, ni de son projet.

L'accusée interpellée de dire si elle a vu le citoyen Fauchet quelque part ?

Dit que non.

Interpellée pourquoi elle a dit qu'elle le méprisoit ?

Elle a répondu que chacun avoit son opinion.

La citoyenne le Bourgeois persiste à reconnoître le citoyen Fauchet pour l'homme de la loge.

Celui-ci dépose qu'il a passé la foirée à jouer au trictrac, ou chez lui, ou chez Gomaire, député détenu, rue Traversière, avec l'évêque de Nanci, & le citoyen Loiseau, ci-devant directeur du juré.

Romain-Lause *Duperret*, âgé de quarante-six ans ; cultivateur, député à la Convention, demeurant rue Saint-Thomas-du-Louvre, n°. 41, dépose que, jeudi, sur les trois heures, une de ses filles lui remit un paquet apporté le matin par une dame inconnue ; il contenoit des imprimés qu'il ne lut pas, allant se mettre à table. Au dessert arriva l'accusée qu'il fit passer dans l'appartement de sa fille, où il lut la lettre de recommandation demandée auprès du ministre de l'intérieur ; il la pria de se rafraîchir, ce qu'elle refusa. Le lendemain il alla la chercher pour aller chez le ministre, où il fut remis à 8 heures du soir. Dans l'intervalle il apprit que les scellés avoient été mis sur ses papiers, par rapport à l'affaire du général Dillon. Alors il fit remarquer à l'accusée que sa protection étoit nulle, & elle se désista de sa démarche.

L'accusée interpellée dit : Ce qu'il vient de dire est la parfaite vérité.

Duperret interpellé atteste le ciel & la terre qu'il n'a jamais montré aux tribunes, & promet de confondre le témoin qui persiste à le reconnoître.

L'accusée nie avoir communiqué son projet à Duperret, ni qu'il lui ait donné l'adresse de Marat ; elle dit que si elle l'a engagé à venir à Caen, c'est que ce sont de braves gens avec qui il auroit été en sûreté.

Le tribunal entend ensuite lecture de deux lettres écrites par l'accusée, l'une à Barbaroux & l'autre à son père.

Le président a posé ainsi les questions :

1°. Est-il constant qu'il a été commis un assassinat sur la personne de Marat, représentant du peuple ?

2°. Marie-Charlotte Corday est-elle convaincue d'être l'auteur de cet assassinat ?

3°. Ce crime a-t-il été commis avec des intentions criminelles & contre-révolutionnaires ?

La déclaration successive des jurés ayant été unanimement pour l'affirmative contre l'accusée, le tribunal a condamné Marie-Charlotte Corday à la peine de mort, & à être exécutée sur la place de la Révolution.

C H A R L O T T E
C O R D A Y ,
A C H A R L E S
B A R B A R O U X .

*AUX prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant
chambre de BRISSOT, le deuxième jour de
la préparation de la paix.*

Vous avez désiré, Citoyen, le détail de mon voyage; je ne vous ferai pas grace de la moindre anecdote. J'étois avec de bons montagnards que je faisois parler tout leur content. Leurs propos, aussi fots que leurs personnes étoient désagréables, ne servirent pas peu à m'endormir. Je ne m'éveillai, pour ainsi dire, qu'à Paris. Je fus loger rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence. Je trouvais Duperré, & je ne sais comment le comité de sûreté générale a été instruit, que j'avois conféré avec lui. Vous connoissez l'ame ferme de ce

député. Il leur a répondu la vérité; j'ai confirmé sa déposition par la mienne. Il n'y a rien contre lui.

Le croiriez-vous? Fauchet est en prison comme mon complice, lui qui ignoroit mon existence; mais on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes *du grand-homme*. Pardon, humains! ce nom déshonore votre espèce! c'étoit une bête féroce qui alloit dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Maintenant, vive la paix! Grâce au ciel, il n'étoit pas né français.

Quatre membres se trouvèrent à mon premier interrogatoire. Chabot avoit l'air d'un fou; Legendre doutoit m'avoir vue le matin chez lui: je n'ai jamais songé à cet homme, je ne lui connois pas d'assez grands moyens pour être le tyran de son pays, & je ne voulois pas punir tout le monde. Tous ceux qui me voyoient pour la première fois, prétendoient me connoître depuis long-tems.

Je crois qu'on a imprimé les dernières paroles de Marat; je doute qu'il en ait proféré, mais voici les dernières qu'il m'a dites. Après avoir reçu vos noms à tous, & ceux des administrateurs du Calvados, qui sont à Evreux, il dit, pour me consoler, « que dans peu de jours il vous feroit tous guillotiner à Paris. » Ces derniers mots décidèrent de son sort. Si le département met sa figure vis-à-vis celle de Saint-Fargeau, il pourra faire graver ces paroles en lettres d'or.

Je ne vous ferai aucun détail sur ce grand événement, les journaux vous en parleront. J'avoue que ce qui m'a décidé tout-à-fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez comme j'en étois charmée, & je me promettois

bien de faire repentir Pétion du soupçon qu'il manifesta sur mes sentimens. « Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne parloient pas, me dit-il ? » Enfin, j'ai considéré que tant de braves gens venant à Paris pour chercher la tête d'un seul homme, qu'ils auroient peut-être manqué, ou qui auroit entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, il ne méritoit pas tant d'honneur : cela suffisoit de la main d'une femme.

J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour qu'il pût me recevoir. Je comptois, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de la montagne; mais il n'étoit plus à la Convention. A Paris, l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne seroit bonne à rien, peut la sacrifier de sang froid pour sauver son pays.

Je m'attendois bien à mourir dans l'instant. — Des hommes courageux & vraiment au-dessus de tout éloge, m'ont préservée des fureurs bien excusables, des *malheureux* que j'avois faits. Comme j'étois vraiment de sang-froid, je souffris des cris de quelques femmes; mais qui sauve la patrie, ne s'apperçoit pas de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je le désire! Voilà un grand criminel à bas, sans cela nous ne l'aurions jamais eue. Je jouis de la paix depuis deux jours. Le bonheur de mon pays fait le mien.

Je ne doute pas que l'on ne tourmente mon pere; qui a déjà assez de ma perte pour s'affliger. Je lui ai écrit dernièrement que, redoutant le feu de la guerre civile, j'irois en Angleterre. Mon projet étoit alors de garder l'incognito après la mort de Marat, & de laisser les Parisiens chercher inutilement mon nom. Je vous prie, citoyen, vous & vos collègues,

de prendre la défense de mes parens, si on les inquiète. Je n'ai jamais hai qu'un seul être, & j'ai fait voir mon caractère. Ceux qui me regretteront, se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Elysées, avec Brutus & quelques anciens.

Il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays; ils sont presque tous égoïstes.

On a placé deux gendarmes dans ma prison; c'est fort bien, le jour; mais non, la nuit. Je me suis plaint de cette indécence au Comité de sûreté générale. Il n'a eu aucun égard à ma plainte. C'est sûrement une invention de Chabot; il n'y a qu'un capucin capable de concevoir de pareilles idées.

Charlotte CORDAY termine cette lettre en priant Barbaroux de dire au Général Wimpffen, « qu'elle a gagné plus d'une bataille par la mort de Marat. »

CHARLOTTE CORDAY,

PAR ADAM LUX,

Député extraordinaire de Mayence.

Quò me rapis, tui plenum?
 Quae nemora aut quos agor in specus
 Velox mente novâ?
 Dicam insigne, recens, adhuc
 Indictum ore alio.
 Nil parvum aut humili modo,
 Nil mortale loquar; dulce periculum erat.
 HORAT.

L'ASSASSINAT n'est permis que quand il s'agit d'un homme dangereux pour la liberté, & quand cet homme s'élevant au-dessus des lois, leur ravit la possibilité de le punir pour ses forfaits. L'assassinat est donc permis, par exemple, pour un général traître à la Patrie, qui se trouve au milieu de son armée, égarée par lui; d'un magistrat usurpateur, dans de telles circonstances, où avec sa tête tombée, l'usurpation doit finir. L'assassinat n'est pas permis quand ces circonstances ne s'y trouvent pas; il n'est pas permis, quand l'usurpation se fondant sur l'anarchie par un pareil acte, ne peut que recevoir des forces nouvelles. Car l'anarchie est l'hydre de la fable: une tête coupée en produit trois autres.

Voilà pourquoi je désapprouve l'assassinat de Marat. D'ailleurs, même dans des monstres, le caractère d'un Représentant du Peuple étant d'une nature particulière, exige aussi des considérations particulières. Voici des motifs qui, joints à ceux que je n'allègue pas ici, me font un devoir de déclarer que j'abhorre tout assassinat, & que je ne prêterai jamais mes mains pour l'exécuter. A cette déclara-

tion solennelle, je resterai toujours fidèle avec la même fermeté avec laquelle je rendrai justice à la vertu sublime, à une vertu aussi exaltée, qu'elle s'élève au-dessus des considérations que je viens de présenter.

Commençons par détruire les préjugés du vulgaire, jugeant la valeur des actions selon les événemens, & non selon les intentions des agens. Supposons, par exemple, que les mœurs de Rome fussent déjà assez dépravées, pour donner plus de complices à Maenius, le séducteur du peuple indigent; & soyons sûrs alors que son assassin Servilius Ahala, au lieu de la couronne civique n'auroit trouvé que l'échaffaud. N'oublions pas que sous Tiberius, deux historiens devoient mourir, pour avoir fait l'éloge de Brutus & de Cassius, & que presque un siècle devoit s'écouler, avant qu'on osât faire publiquement & impunément l'éloge de ces tyrannicides. Mettons donc à part les considérations que les craintifs ont toujours pour la domination actuelle: devançons la période de sa durée, probablement très-courte, & anticipons les sentimens qu'aura sur l'action de *Charlotte Corday*, la postérité toujours équitable.

Une fille délicate, bien née, bien faite, bien élevée, animée d'un amour ardent de la patrie en danger, se croit obligée de s'immoler pour la sauver, en ôtant la vie à un homme qu'elle pense être la source des malheurs publics. Elle prend cette résolution le 2 Juin; s'y affermit le 7 Juillet, quitte son foyer paisible: elle ne se confie à personne; malgré la chaleur excessive, elle fait un grand voyage à ce dessein: elle arrive, sans appui, sans conseil, sans consolateur. Veut-elle & a-t-elle exécuté un projet, qui selon ses espérances devoit sauver la vie à des milliers d'hommes? Elle prévoyoit son sort: elle ne pense pas à la fuite; elle garde toujours sa fermeté, sa présence d'esprit, sa douceur, depuis le commencement de son emprisonnement, pendant quatre jours, jusqu'à son dernier soupir. Avant sa mort elle écrit cette fameuse lettre à Barbaroux, lettre dont je suis trop pénétré, pour oser en faire l'éloge; lettre dont il

n'existera jamais de semblable ; lettre qui fera, qui étonnera des héros dans la postérité.

Charlotte Corday, ame sublime, fille incomparable ! je ne parlerai point de l'impression que tu feras sur le cœur des autres, je me bornerai à énoncer les sentimens que tu as fait naître dans mon ame.

Le 17 Juillet, jour de son exécution, vers le soir, je fus surpris de ce jugement précipité, dont je n'ignorois cependant aucun détail : j'en favois à peu près assez pour conclure que cette personne devoit montrer un courage extraordinaire : c'étoit la seule idée de ce courage, qui m'occupoit dans la rue St-Honoré en la voyant approcher sur sa charette. — Mais quel fut mon étonnement, lorsque, outre une intrépidité que j'attendois, je vis cette douceur inaltérable au milieu des hurlemens barbares !... ce regard si doux & si pénétrant !... ces étincelles vives & humides qui éclatoient dans ses beaux yeux, & dans lesquels parloit une ame aussi tendre qu'intrépide — Yeux charmans, qui auroient dû émouvoir les rochers ! souvenir unique & immortel ! regards d'un Ange qui pénétrèrent intimement mon cœur, qui le remplirent d'émotions violentes qui me furent inconnues jusques alors ; émotions dont la douceur égale l'amertume, & dont le sentiment ne s'effacera qu'avec mon dernier soupir ! Pendant deux heures, depuis son départ jusqu'à l'arrivée à l'échaffaud, elle garda la même fermeté, la même douceur inexprimables : sur sa charette, n'ayant ni appui, ni consolateur, elle étoit exposée aux huées continuelles d'une foule indigne du nom d'hommes. Ses regards, toujours les mêmes, sembloient quelquefois parcourir cette multitude pour chercher s'il n'y avoit point un humain — Elle monta sur l'échaffaud,.... elle expira,.... & sa grande ame s'éleva au sein des Cèlons, des Brutus & de peu d'autres, dont elle égale ou surpasse les mérites. — Elle s'éleva & laissa à tout homme humain des souvenirs, & à moi des douleurs & des regrets intarissables.

Charlotte, ame céleste ! n'étois-tu qu'une mortelle ? l'histoire a-t-elle ton semblable ? Triomphe, FRANCE ; triomphe, CÆN ! car tu as produit une héroïne,

dont à Rome ou à Sparte on cherche en vain un semblable exemple. Elle quitta la terre qui n'étoit plus digne d'elle ; elle passa comme un éclair : mais, Français, elle nous laissa le souvenir de ses vertus : ce souvenir si aimé & si doux ne fera jamais perdu pour mon cœur ; il augmente & soutient mon amour pour cette patrie pour laquelle elle voulut mourir. Pour m'encourager à aimer cette patrie, dont j'ai l'honneur d'être un fils adoptif, je n'aurai plus besoin désormais de me ressouvenir des Spartiates & des Romains ; car il me suffira de penser continuellement à Charlotte Corday, dont l'héroïsme & les vertus sont au-dessus d'une plume aussi grossière que la mienne, mais dont j'honorerai la mémoire par mes mœurs.

La seule idée de cet Ange allant à la mort, me fera mépriser la puissance de ses bourreaux ; (1) son souvenir suffira pour élever mon ame au-dessus de l'intérêt personnel, pour m'engager à l'obéissance aux loix, dont nous attendons le règne ; son souvenir m'engage & m'excite à toutes les vertus républicaines, & par conséquent à la haine implacable des ennemis de la liberté, des frippons, des anarchistes & des bourreaux. . . .

Usurpateurs du 31 Mai, vous qui, pour échap-

(1) S'ils me veulent aussi faire l'honneur de leur guillotine, qui désormais à mes yeux n'est qu'un autel sur lequel on immole les victimes, & qui par le sang pur versé le 17 Juillet, a perdu toute ignominie ; s'ils le veulent, dis-je, je les prie, ces bourreaux, de faire donner à ma tête abbatue autant de soufflets qu'ils en firent donner à celle de Charlotte ; je les prie de faire pareillement applaudir à ce spectacle de tigres par leur populace cannibale.... Ah Parisiens ! est-ce vous qui restez paisibles, pendant qu'on commet dans vos murs autant d'horreur qu'autrefois on voyoit de galanterie !.... Tu me pardonneras, sublime Charlotte, s'il m'est impossible de montrer dans mes derniers momens, le même courage & la même douceur qui te distinguoient : je me réjouis de ta supériorité ; car n'est-il pas juste que l'objet adoré soit toujours plus élevé, & toujours au-dessus de l'adorateur ?

per aux supplices mérités par vos forfaits ; avez trompé les Parisiens & les Français ! je vins chercher ici le règne de la douce liberté ; mais je n'y trouval que l'oppression du mérite & de la vertu , le triomphe de l'ignorance & du crime. Je suis las de vivre au milieu de tant d'horreurs que vous commettez , & de tant de malheurs que vous préparez à la patrie ! Il ne me reste plus que deux espérances : ou , par vos soins , en victime de la liberté , de souffrir , de mourir sur cet échaffaud honorable ; ou de concourir à faire disparoitre vos mensonges , qui sont la véritable source du fédéralisme & de la guerre civile , afin que votre tyrannie finisse avec l'erreur , & qu'au même lieu de sa mort , l'immortelle Charlotte Corday ait une statue avec cette inscription :

PLUS GRANDE QUE BRUTUS.

Paris, le 19 Juillet 1793, l'an deuxième de la République une & indivisible.

ADAM LUX, *citoyen français.*

N. B. Le bon citoyen Chauveau avoit défendu Charlotte Corday. Lorsqu'on eut prononcé la sentence , celle-ci se tourna vers son défenseur , & lui dit : « Vous m'avez défendue d'une manière délicate & généreuse : c'étoit la seule qui pût me convenir : je vous en remercie ! elle m'a fait avoir pour vous une estime dont je veux vous donner une preuve. Ces Messieurs (en montrant les Juges) viennent de m'apprendre que mes biens sont confisqués : je dois quelque chose à la prison , je vous charge d'acquitter cette dette. »

